

bien accorder à chacun les décorations qui lui sont dues. Et comme en tout il faut encore des distinctions nous accorderons à son président, outre les éperons de coq qu'il a bien gagnés, une énorme plume de dinde pour hausser l'éclat de son tricorne. C'est aujourd'hui tout ce que nous pouvons faire en sa faveur pour le tirer de l'insignifiant oubli dans lequel il tomberait sans nos efforts.

On ne sait pas sans doute à propos de quoi nous nous livrons à une tirade aussi pleine de fiel. Eh bien c'est parceque nous voyons que quoique la bête soit morte le venin vit encore ; témoins les chemins de barrières qui sont entre les mains des commissaires qui les régissent le moyen le plus complet, le plus dangereux, le plus facile d'exercer une incessante tyrannie sur le peuple, qui ait jamais été mis entre les mains de valets serviles, avides et dévoués.

Certes nous ne sommes pas opposé à un système convenable de barrières dans un pays neuf et peu établi comme le notre, exempt jusqu'ici de taxes directes ; et nous croyons que les barrières donnent un moyen bien plus équitable et réparti plus justement l'entretien des voies de communications que la loi ancienne qui fait réparer les chemins aux propriétaires qui les bordent ; car de cette manière le pauvre homme qui possède un petit terrain près de la ville et qui use fort peu la route lui-même est obligé de la tenir en bon ordre pour les grands agriculteurs qui demeurent au loin, ainsi que pour les promeneurs de la ville qui ne paient rien pour cela. Mais il ne fallait pas s'efforcer de rendre cette loi tyrannique par les réglemens inférieurs de ceux auxquels les législateurs confièrent l'interprétation de leurs volontés. Il paraît néanmoins que la majorité des commissaires nommés pour nos chemins a voulu se rendre le digne interprète de l'intention de nos conseillers spéciaux et tourmenter le peuple à l'exemple de ses maîtres.

Si pour passer les barrières on n'avait exigé qu'un taux raisonnable et à la portée de tout le monde, nous pensons que chacun se serait bien vite prêté de bonne grâce à cette innovation dont on aurait reconnu de suite les avantages sans trop en ressentir les inconvénients. Mais par l'impôt encore trop élevé dans de certains cas, cela équivant presque pour diverses industries à une prohibition. Les commissaires ne se sont pas contentés seulement de pressurer directement et outre mesure ceux qui tombent sous sa juridiction ; mais par des tours de passe-passé ils ont su en quelque sorte arriver à leur but oppressif tout en conservant les apparences de la modération. Par exemple, dès les premiers jours le taux se trouvait de douze sous par voyage ; puis voyant que c'était faire aller les choses assez vite pour qu'on puisse dire que cela ressemblait à un vol, ils crurent devoir se modérer un peu et n'exigèrent plus que douze sous pour autant de voyages que la même personne voudrait faire avec la même voiture. Cela paraissait déjà une chose fort douce après les saignées des jours précédents et l'on avait peine à reconnaître sous la peau du mouton qu'on croyait reconnaître à cette bénignité les griffes crochues du lion. Mais si on ne les voyait pas à l'apparence extérieure, les actes décelèrent bientôt le maître des maîtres en fait de partage, dont la logique pressante est appuyée de dents acérées et d'une imposante crinière.

En effet, cette diminution qui semble d'abord soulager un peu le pauvre n'est réellement qu'à l'avantage des riches propriétaires des environs de notre ville, au nombre desquels on ne manque pas sans doute de compter presque tous nos commissaires. Comme on peut l'imaginer, ces messieurs ont bien vu que ce serait presque ruineux pour eux de payer 12 sous à chaque voyage de leur voiture, eux qui se font conduire à la ville cinq ou six fois par jour au moins ; et qui de plus ont des voitures de travail presque constamment sur les chemins ; de